

COMMUNE DE LA BAROCHE Route Principale 64 - 2947 Charmoille

Secrétariat communal Tél. 032/462.26.17 secretariat@labaroche.ch Caisse communale Tél. 032/462.10.64 recette@labaroche.ch CCP 10-745346-8 www.labaroche.ch

INFORMATIONS COMMUNALES

Vice-maire 2022

Le Conseil a l'avantage de vous informer que le vice-maire pour 2022 a été désigné en la personne de Jacques Bourquard, conseiller communal d'Asuel.

Décorations de Noël de la Maison communale de Charmoille

Un grand merci aux résidents de la Résidence des Cerisiers, aux élèves de nos écoles et aux personnes qui ont généreusement prêté leurs maisonnettes pour les décorations des fêtes de fin d'année. Ce fut un beau travail d'équipe et le résultat a été très apprécié, bien au-delà de notre Commune.

Mise à disposition de sacs poubelle taxés pour les enfants de moins de 3 ans et les personnes incontinentes

Selon le règlement des déchets, nous vous rappelons que les enfants de moins de 3 ans et les personnes incontinentes (certificat médical à présenter) bénéficient gratuitement de 30 sacs taxés de 35 litres par année.

Ces sacs gratuits sont disponibles au secrétariat communal.

Subvention cantonale et participation communale aux primes de l'assurance maladie des enfants

Nous vous informons que la Caisse de compensation de la RCJU attribue des réductions de primes d'assurance-maladie aux assurés de condition économique modeste et moyenne. Les formulaires de demande peuvent être retirés au secrétariat communal ou directement téléchargés sur le site www.caisseavsjura.ch (voir sous formulaires / particulier / réduction primes)

Nous vous rappelons également que la Commune de la Baroche verse une contribution mensuelle de Fr. 30.— aux enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Cependant, cette subvention tient compte de la charge effective de la prime d'assurance (prime – subvention de la Caisse de compensation).

De ce fait, nous vous prions de faire parvenir à la Recette communale les décomptes de caisse maladie ou la facture du mois de mars 2022 jusqu'au 30 juin 2022. Passé ce délai, la Commune n'entrera plus en matière pour l'octroi de la subvention 2022. Celle-ci sera payée en une fois au mois de décembre.

En ce qui concerne les enfants nés de mars à décembre, les parents peuvent transmettre la première facture dès réception.

Carnaval 2022

La société de carnaval de la Baroche a le grand plaisir d'informer petits et parents que la fête des enfants le mardi gras sera organisée

Groupe jeunesse de la Baroche

Nous rappelons que les jeunes de la Baroche dès la fin de la scolarité obligatoire sont chaleureusement invités à participer au groupe jeunesse de la Baroche.

Le local est situé près du terrain de football de Miécourt.

Les intéressés peuvent prendre contact avec Julien Cattin au 076 822 06 34.

Présidence de la Commission d'école

Suite à la démission pour raison personnelle de Tarcis Roth, nous vous informons que la Commission d'école s'est choisie Samuel Gogniat de Pleujouse pour reprendre la présidence de la Commission pour la fin de cette législature. Un grand merci à M. Roth pour son dévouement et ses compétences mis au service de notre communauté.

La Baroche, janvier 2022

Conseil communal